

SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

RAPPORT

Comité syndical du 27 mars 2024

RAPPORT N° DCS2024-005

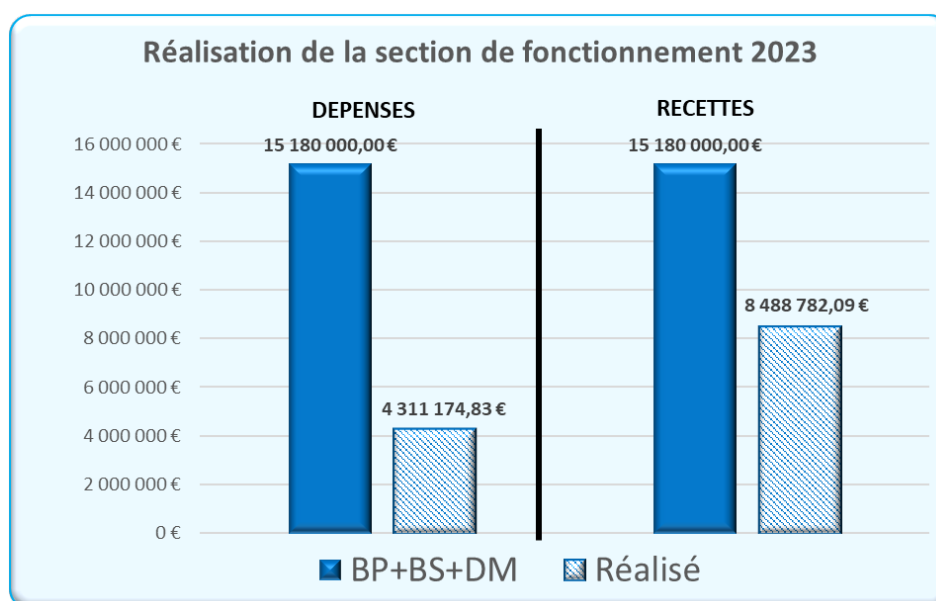
Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 du budget annexe « aménagement numérique » et affectation des résultats de l'exercice

Le Compte Administratif est le document de comptabilité publique constatant l'exécution réelle des recettes et dépenses au cours de l'année (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Il permet ainsi d'apprécier l'écart entre les prévisions budgétaires et leurs réalisations, et de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation et d'investissement.

Le rapport développé ci-dessous est donc destiné à présenter les réalisations budgétaires 2023 des opérations d'aménagement numérique.

Pour rappel, le budget annexe est consacré exclusivement aux programmes d'aménagement numérique. Toutes les dépenses liées au fonctionnement du Syndicat (charges de personnel, matériels, fournitures...) sont comptabilisées dans le budget principal.

SECTION D'EXPLOITATION



1. Recettes d'exploitation :

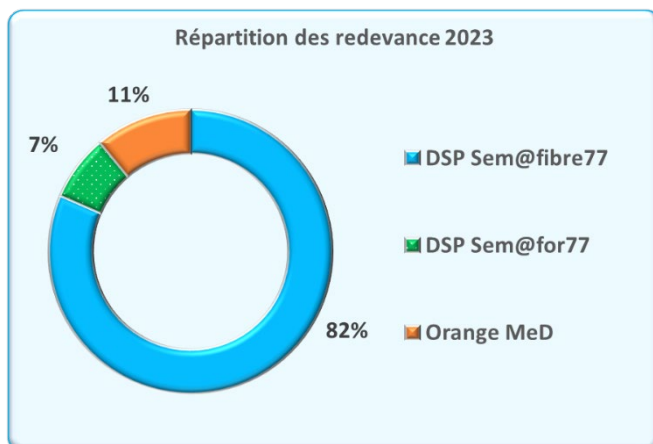
Chap.	Désignation	2022	2023		
		Réalisé	BP+BS+DM	Réalisé	% Réal.
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (1)	0,00 €	6 325 810,78 €	0,00 €	0,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 752 200,04 €	3 250 000,00 €	3 513 745,59 €	108,12%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	983 896,23 €	4 189,22 €	991 639,09 €	23671,21%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 088 991,07 €	5 600 000,00 €	3 983 397,41 €	71,13%
Total recettes de fonctionnement		4 825 087,34 €	15 180 000,00 €	8 488 782,09 €	55,92%

(1) Ce chapitre ne fait jamais l'objet de réalisation

Les recettes d'exploitation sont de **8 488 782,09 €** pour l'année 2023 soit 56 % de réalisation.

a. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le chapitre « autres produits de gestion courante » retrace l'ensemble des redevances de contrôle et d'exploitation des DSP Sem@for77 et sem@fibre77, ainsi que les redevances Orange pour les rachats de tubage.



Les redevances de participation aux frais de contrôle des deux DSP sont prédéterminées. En revanche, le plan de financement de la DSP sem@fibre77 prévoit un accroissement des redevances d'exploitation versées par le délégataire à Seine-et-Marne Numérique en fonction des déploiements et de la commercialisation des prises « affermées ».

Pour l'exercice 2023, le total des redevances perçues est de **3 513 745,59 €**.

a. Chapitre 77 – Produits exceptionnels

L'exécution comptable 2023 du chapitre 77 pour **991 639,09 €** correspond à la comptabilisation définitive des **pénalités** appliquées dans le cadre du premier marché public de déploiement du réseau FttH affermé.

b. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section

Le montant de **3 983 397,41 €** constaté en 2023 correspond aux écritures suivantes :

- Amortissement des subventions d'équipement reçues lors du transfert des immobilisations du Département vers le Syndicat (61 626 €)
- Amortissement des subventions d'équipement reçues dans le cadre du programme de Montée en Débit (656026 €),
- Amortissement des subventions d'équipement reçues dans le cadre du volet affermé du programme sem@fibre77 (2 751 136 €),
- Amortissement des subventions d'équipement reçues dans le cadre du programme Sem@for77 (229 016 €),
- Transfert de charges de personnel du budget principal, vers le budget annexe (285 593,41 €) en application de la délibération n°04-06-2016.

2. Dépenses d'exploitation :

Chap.	Désignation	2022	2023		
		Réalisé	BP+BS+DM	Réalisé	% Réal.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	582 163,66 €	1 245 000,00 €	505 823,27 €	41,32%
012	CHARGES DE PERSONNEL	244 109,07 €	300 000,00 €	285 593,41 €	95,20%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	40 000,00 €	0,02 €	0,00%
66	CHARGES FINANCIERES	267 533,18 €	1 000 000,00 €	948 738,48 €	94,87%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 075,85 €	35 000,00 €	14 516,65 €	41,48%
022	DEPENSES IMPREVUES (1)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	0,00 €	9 300 000,00 €	0,00 €	0,00%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 242 220,37 €	3 260 000,00 €	2 556 503,00 €	78,42%
Total dépenses de fonctionnement		2 361 102,13 €	15 180 000,00 €	4 311 174,83 €	28,46%

(1) Ce chapitre ne fait jamais l'objet de réalisation

Les dépenses d'exploitation se sont réalisées à hauteur de 28,5% des crédits budgétaires. Cependant, en ne prenant que les dépenses réelles d'exploitation (hors chapitres ne faisant jamais l'objet de réalisation), ce pourcentage passe à 75 %.

a. Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont de **505 823,27 €** en 2023, pour 41 % de taux de réalisation. Il comprend l'ensemble des coût d'exploitation des installations de Montée En Débit, les différents AMO pour le contrôle des contrat de DSP et l'assistance juridique.

b. Chapitre 012 - Charges de personnel

Le budget annexe aménagement numérique de 2023 a de nouveau pris en charge une partie des dépenses de personnel des agents affectés directement à l'aménagement numérique, soit **285 593,41 €**.

c. Chapitre 66 – Charges financières

Les intérêts d'emprunt pour 2023 s'élèvent à **948 738,48 €** et se décomposent ainsi :

- 106 250 € d'intérêt pour l'emprunt auprès de la Banque Postale ;
- 377 276,86 € pour l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- 393 175,94 € pour l'emprunt auprès du Crédit Foncier ;
- 72 035,68 € d'intérêts courus non échus.

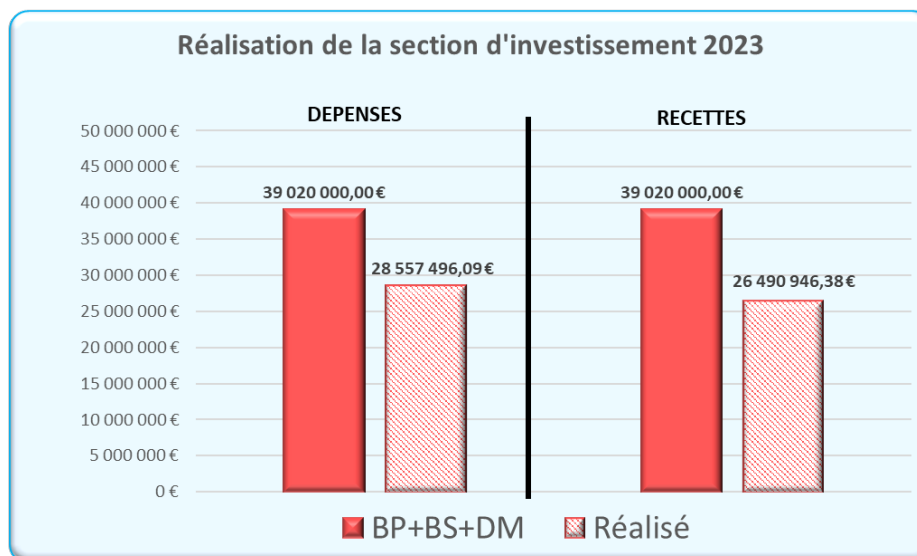
d. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles.

Le chapitre 67 des charges exceptionnelles comptabilise les pénalités Orange pour les marchés de travaux pour 14 516,65 €.

e. Chapitre 042 - Opérations de transfert entre section.

Ces dépenses correspondent à l'amortissement des immobilisations pour **2 556 503,00 €**, dont **1 118 712 €** pour les dépenses du Programme de Montée en Débit, **1 315 329 €** pour l'amortissement du programme Sem@fibre77 et **122 462 €** pour les investissements transférés du Département de Seine-et-Marne.

SECTION D'INVESTISSEMENT

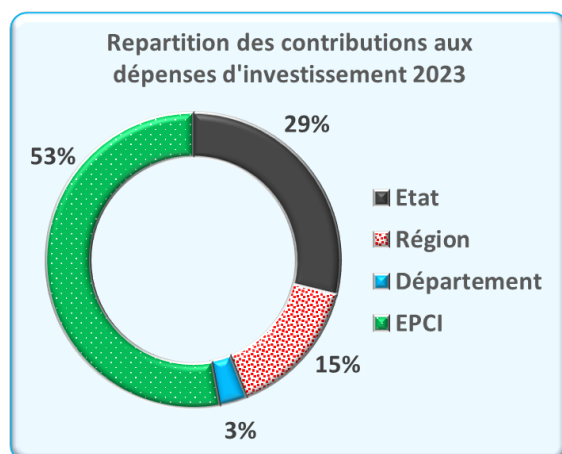


1. Recettes d'investissement :

Chap.	Désignation	2022	2023		
		Réalisé	BP+BS+DM	Réalisé	% Réal.
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT (1)	0,00 €	3 145 788,61 €	0,00 €	0%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	4 211,39 €	0,00 €	0%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	15 592 282,54 €	7 660 000,00 €	8 335 166,80 €	109%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 500 000,00 €	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	100%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	0,00 €	9 300 000,00 €	0,00 €	0%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 242 220,37 €	3 260 000,00 €	2 556 503,00 €	78%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	650 000,00 €	599 276,58 €	92%
Total recettes d'investissement		23 334 502,91 €	39 020 000,00 €	26 490 946,38 €	68%

(1) Ce chapitre ne fait jamais l'objet de réalisation

a. Chapitre 13 – Subventions d'investissement



Les subventions d'investissement reçues par Seine-et-Marne Numérique en 2023, d'un montant de **8 335 166,80 €**, ont fortement diminué par rapport à 2022 en raison de l'arrivée à terme des subventions de premier déploiement versées par le Département de Seine-et-Marne et de la Région Ile-de-France.

Le montant de subventions perçues est réparti pour 2023 à 53 % pour les EPCI (convention sites isolés), 3 % pour le Département et respectivement 15 % et 29 % pour la Région et l'État. Ces pourcentages ne reflètent pas les participations finales aux investissements.

a. Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilés

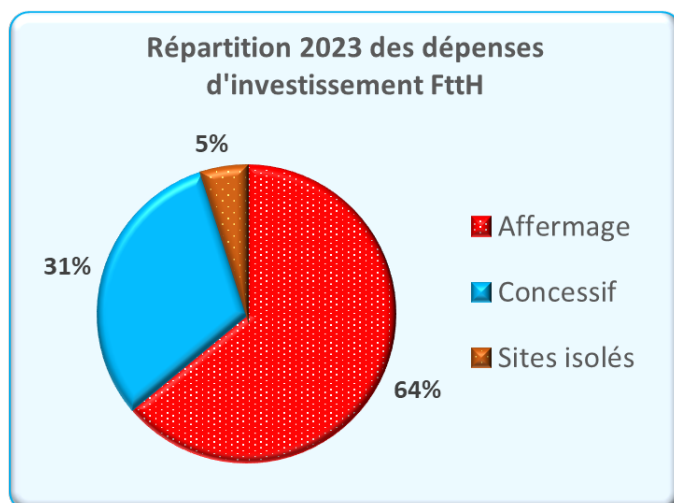
Afin de clôturer le financement des investissements de premier déploiement, le Syndicat a souscrit un emprunt de 15 M€ auprès de la Caisse d'Epargne.

b. Chapitre 040 – Opérations de transfert entre section

Cf. chapitre 042 en dépense d'exploitation.

2. Dépenses d'investissement :

Chap.	Désignation	2022	2023		
		Réalisé	BP+BS+DM	Réalisé	% Réal.
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	833 333,36 €	2 000 000,00 €	1 878 810,15 €	93,94%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	17 733,04 €	2 160,00 €	12,18%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	19 940 828,89 €	17 222 266,96 €	15 215 285,69 €	71,91%
	<i>Immobilisations en-cours Opération Sem@fibre77 affermage</i>	19 878 681,57 €	15 203 165,46 €	14 053 621,28 €	92,42%
	<i>Immobilisations en-cours Opération Sites isolés</i>	0,00 €	1 500 000,00 €	1 079 196,25 €	71,95%
	<i>Immobilisations en-cours Hors opérations</i>	62 147,32 €	519 101,50 €	82 468,16 €	15,89%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 080 846,29 €	13 500 000,00 €	6 878 566,26 €	50,95%
	Autres immobilisations fin. Opération Sem@fibre77 1er équipement	1 043 402,29 €	5 500 000,00 €	663 405,26 €	12,06%
	Autres immobilisations fin. Opération Sem@fibre77 Raccordement	4 031 814,00 €	8 000 000,00 €	6 212 761,00 €	77,66%
	Autres immobilisations financières Opération Sem@for77	5 630,00 €	0,00 €	2 400,00 €	0,00%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 088 991,07 €	5 600 000,00 €	3 983 397,41 €	71,13%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	650 000,00 €	599 276,58 €	92,20%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total dépenses d'investissement		26 943 999,61 €	39 020 000,00 €	28 557 496,09 €	73,18%



Les dépenses d'investissement de 2023 s'établissent à **28 557 496,09 €** réparties à 64 % pour l'affermage (travaux FttH sous maîtrise d'ouvrage de Seine-et-Marne Numérique), 31 % pour le concessif (subventions versées au délégataire pour travaux sous sa maîtrise d'ouvrage) et 5 % pour les sites isolés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat.

a. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Les différents emprunts souscrits par le Syndicat ont généré **1 878 810,15 €** de dépenses pour le remboursement du capital.

b. Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Le chapitre 23 en dépenses d'investissement comprend les travaux FttH pour la partie affermage de la DSP sem@fibre77 ainsi que les dépenses de réalisation des sites isolés, pour un total de **15 215 285,69 €**.

c. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Les réalisations du chapitre 27 de 6 878 566,26 € comportent les dépenses au profit des délégataires, réparties en 2 400 € pour Sem@for77 et 6 876 166,26€ (dont 6 212 761,00 € au titre du raccordement final).

d. Chapitre 040 – Opérations de transfert entre sections

Cf. chapitre 042 en recette d'exploitation.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Pour donner suite aux réalisations présentées ci-dessus pour les sections d'exploitation et d'investissement, il est proposé l'affectation du résultat de la manière suivante.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	26 490 946,38 €
Dépenses d'investissement	28 557 496,09 €
Résultat d'investissement 2023	- 2 066 549,71 €
Résultat d'investissement 2022	3 145 788,61 €
Résultat brut d'investissement 2023	1 079 238,90 €
RAR Recettes	1 163 201,52 €
RAR Dépenses	381 305,08 €
Solde RAR	781 896,44 €
Résultat net d'investissement 2023	1 861 135,34 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	8 488 782,09 €
Dépenses de fonctionnement	4 311 174,83 €
Résultat de fonctionnement 2023	4 177 607,26 €
Résultat de fonctionnement 2022	6 325 810,78 €
Résultat Brut de fonctionnement 2023	10 503 418,04 €

AFFECTATION DU RESULTAT

001 Résultat d'investissement reporté	1 079 238,90 €
Reste A Réaliser	781 896,44 €
1068 Affectation du résultat	- €

002 Résultat de fonctionnement reporté	10 503 418,04 €
--	-----------------

Le **déficit** d'investissement 2023 de **2 066 549,71 €** est, comme en 2022, généré par le maintien du rythme de travaux en affermage et l'arrivée à terme des conventions de financement du Département et de la Région. Après ajout de l'excédent cumulé jusque 2023 de **3 145 788,61 €**, la section d'investissement est en excédent de **1 079 238,90 €**.

Les Restes A Réaliser (RAR) en dépenses d'investissements correspondent aux marchés de travaux FttH et en recettes aux subventions appelées mais non versées.

La section d'exploitation se clôture en 2023 sur un excédent annuel de **4 177 607,26 €** soit **10 503 418,04 €** d'excédent cumulé. Il représente sur le budget annexe, par le biais du virement à la section d'investissement, l'unique ressource propre pour le remboursement de l'emprunt. De plus,

avec la fin des conventions de financement de la Région et du Département, cet excédent va permettre de financer une partie des travaux en section d'investissement.

L'affectation du résultat proposé au vote du Comité syndical est donc la suivante :

- excédent d'investissement **1 079 238 €** au chapitre « **001- Résultat d'investissement reporté** »,
- excédent d'exploitation **10 503 418,04 €** au chapitre « **002 Résultat de fonctionnement reporté** »

Au vu de ces explications et des documents budgétaires, le Comité syndical est sollicité afin :

- d'adopter le compte administratif pour 2023 du budget annexe.
- d'affecter les résultats de la manière mentionnée dans le projet de délibération joint.